
OBSERVATIONS

*sur le rapport fait à M. le Contrôleur-Général,
par M. de S*** le 26 Juin 1755,
sur l'État de la Compagnie des Indes;*

Par feu M. DE GOURNAY, Intendant du Commerce.

QUELQU'AFFLIGEANT que soit le tableau de la situation de la Compagnie des Indes, que présente M. de S*** dans le Mémoire que M. le Contrôleur-Général m'a fait l'honneur de me confier, j'ose dire que je n'en ai point été surpris, & qu'il n'y a point de particulier, à qui les matieres de commerce soient un peu familières, & qui ait voulu suivre avec un peu de réflexion les opérations de la Compagnie, qui n'ait jugé, il y a long-tems, que ses affaires ne devoient pas être bonnes. En effet, sans parler des dépenses que la guerre qu'elle a soutenue aux Indes, lui a occasionnées depuis quelques années, il a toujours été évident que sa régie est bien peu analogue à l'esprit du commerce, qu'elle a fait beaucoup de dépenses très-étrangères à son objet. Ses opérations ont fait connoître qu'il y a plus de 25 ans qu'elle ne travaille pas sur ses propres fonds; & il y a eu des tems, où ceux qu'elle a voulu se procurer sur son crédit en Europe même, ont dû lui coûter plus de 12 à 15 pour cent par an : en sorte qu'ayant toujours de gros intérêts à payer, ces intérêts ont consommé tous les profits qu'elle a pu faire, & les pertes sont restées à sa charge.

Les personnes les moins curieuses & les moins initiées dans l'intérieur de la Compagnie des Indes, n'ont pu ignorer que quelques membres de la direction ont trouvé un avantage plus présent & plus immédiat à faire des affaires particulières avec la Compagnie des Indes, qu'à s'occuper uniquement du bien de ses affaires générales. Il est vrai que cet inconvénient n'est pas plus particulier à la Compagnie de France, qu'aux au-
tres

UN ECONOMISTE DU XVIII^e SIECLE : VINCENT DE GOURNAY (Sur ARONDE) (1712 - 1759)

par Simone MEYSSONNIER

L'étude de l'économiste Vincent de Gournay soulève quelques questions.

Les manuels de sciences économiques le citent comme étant un économiste français intégré au Mouvement Physiocratique. Il porte, en effet, l'étiquette d' "économiste pré-physiocrate". Cependant, l'analyse de ses textes et de ses options en tant que fonctionnaire, révèle des positions différentes, dans leur ensemble, de celles des Physiocrates.

Son oeuvre s'est trouvée condensée dans une période de huit ans de 1751 à 1759. Sa première rencontre avec les Physiocrates peut être située au cours de l'année 1758. La publication du "Tableau économique" de Quesnay a lieu en décembre 1758, quelques mois avant la mort de Vincent de Gournay.

Le mouvement physiocratique n'ayant pris son ampleur qu'à partir de 1759 et s'étant constitué en système en 1767 seulement, retenons donc, pour le moment, de ce qualificatif de "pré-physiocrate", le sens simplement chronologique.

Pour mieux situer Vincent de Gournay dans son époque, notons qu'il fut le contemporain du philosophe anglais, David HUME (1711-1776), du marquis de MIRABEAU (1715-1789), économiste physiocrate, de DIDEROT (1713-1784), de MABLY (1709-1785), de J.J. ROUSSEAU (1712-1778).

Il avait 20 ans de moins que le Marquis d'Argenson, François QUESNAY, VOLTAIRE et MONTESQUIEU, 10 ans de plus que Véron de FORBONNAIS et DUPONT de NEMOURS.

I - LA VIE DE VINCENT DE GOURNAY (MAI 1712 - JUIN 1759)

Rien ne le prédisposait, en apparence, à devenir un économiste. Son milieu familial, par contre, pouvait laisser prévoir qu'il serait un grand commerçant.

Jacques, Claude, Marie VINCENT naît à St Malo à la fin mai 1712. Sa mère est issue d'une famille de notables de la ville : le grand-père maternel de Jacques Vincent était conseiller, secrétaire du Roi. M. Ecuyer, Claude VINCENT, père de Jacques, était un gros négociant de St Malo, qui poursuivit assez longtemps ses opérations commerciales, malgré l'achat quelques années plus tard, d'une charge de Secrétaire du Roi.

Jacques VINCENT sera l'aîné de huit enfants, nés entre 1712 et 1720.

Il passe son enfance dans sa famille à St Malo, y reçoit, d'après Turgot, "une bonne éducation" (1). Ce détail géographique a son importance : dès son plus jeune âge, il est mêlé aux affaires commerciales, au mouvement du trafic maritime.

St Malo est, en effet, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, non seulement le premier port breton, mais aussi le premier port français par le volume de son trafic. La Bretagne se livre à un courant d'échanges important

(1) Turgot : "l'Eloge de Gournay" - Oeuvres - Tome III

avec l'Angleterre et l'Espagne. Elle vend les produits de la mer : sel et poissons, ceux de l'agriculture : céréales et fibres textiles (lin, chanvre), ceux de l'artisanat rural, dispersé dans l'arrière-pays : les draps de laines, les toiles de chanvre et de lin, les toiles à voile et d'emballage. En contre-partie, elle recevait les laines et le fer d'Espagne, les draps anglais. Les Malouins sont en relations avec toute l'Europe, en particulier avec Cadix, important port de transit qui réexpédie les produits français, entre autres, vers les colonies d'Amérique.

Cette intense activité se ralentit pourtant à la fin du XVII^e siècle, sous l'influence de Colbert qui craint pour l'industrie nationale l'importation des draps anglais et impose des droits de douane protecteurs. Ces mesures, jointes aux risques maritimes liés à la guerre de Succession d'Espagne, réduisent considérablement le trafic à St Malo. Seules seront maintenues quelques expéditions pour l'Amérique qui passent, en général, par Cadix.

Est-ce pour cette raison ? Jacques Vincent est envoyé à Cadix, par son père, quand il atteint ses 17 ans ; il y part pour faire du commerce.

Ce grand port espagnol est un lieu privilégié pour apprendre et pratiquer le commerce international.

Depuis la découverte de l'Amérique, Cadix est devenu le port d'attache des navires qui transportent l'or et, plus tard, l'entrepôt général des échanges entre l'Amérique du Sud, l'Espagne et l'Europe. La métropole se réservant le monopole du commerce des colonies d'Amérique qui ne peuvent échanger directement ni avec l'étranger, ni entre elles, Cadix devient un port de transit pour nombre de marchandises qui sont réexpédiées en Europe.

Le futur économiste y séjourne pendant 15 ans. Il s'occupe activement et avec succès, semble-t-il, de ses affaires commerciales ; il voyage beaucoup dans toute l'Espagne, à Madrid et dans les provinces alentour, noue des relations étroites avec des négociants venus de toutes les parties de l'Europe et acquiert ainsi une grande connaissance du trafic international, tout en prenant conscience des entraves du protectionnisme industriel qui sévit à Cadix.

Mais il ne se contente pas d'être un commerçant ordinaire ; conscient des prolongements de ces échanges dans le monde, il cherche à en comprendre les mécanismes.

" Abandonné de si bonne heure à sa propre conduite, il sut se garantir des écueils et de la dissipation trop ordinaire à cet âge ... (et il) enrichit son esprit d'une foule de connaissances utiles " (1)

Il lit beaucoup, en particulier les auteurs anglais, Child, Culpeper, Tucker, et les Mémoires de Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande dans les années 1650. Cet homme politique avait lutté pour la défense de son pays contre les ambitions de l'Angleterre, et en particulier pour le développement du commerce ; il semble avoir eu une grande influence sur Vincent de Gournay qui pressentait déjà les liens qu'il peut y avoir entre les affaires commerciales et la prospérité d'une nation.

Les relations qu'il se crée seront durables et dépassent les simples relations d'affaires :

" Il jouit d'une considération au-dessus de son âge, dont les naturels du pays, ses propres compatriotes et les étrangers

(1) Turgot : "l'Eloge ..." op. cité -

" s'empressaient de lui donner des marques ... Par son intelligence, sa probité, l'aménité de son caractère, il sut conquérir la considération de ceux qu'il connut ". (1)

Ce séjour en Espagne fut donc une période fructueuse où il emmagasine connaissances et expériences et acquiert la dimension nationale et internationale des activités économiques.

En 1744, alors qu'il a 32 ans, il est rappelé en France, dans des circonstances qui n'ont pas été élucidées. A l'occasion de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), les flottes française et anglaise s'affrontent. G. Schelle suppose que l'on fit appel à Vincent de Gournay pour assurer la fourniture de biens pour la marine qui se battait à Toulon. Maurepas, alors Secrétaire d'Etat à la Marine, aurait servi d'intermédiaire et à cette occasion, entama avec lui des relations suivies.

Au cours des années 1745 et 1746, Vincent de Gournay part en voyage en Europe. Il va à Hambourg, en Hollande, en Angleterre. Il recueille des observations sur le commerce et la législation des pays qu'il traverse ; à son retour, il en fait part à Maurepas.

Ce voyage l'amène à rencontrer des hommes de mérite, des Ministres à la Cour de Vienne et de Berlin. Certains lui auraient proposé de rester pour tenir des fonctions importantes, mais il refuse ; seul, le commerce l'intéresse.

Ses affaires réglées, il s'apprête à rentrer en France, pour retourner ensuite en Espagne, quand son associé, M. Julien Florian Jamets de VUILBAS meurt à la fin de 1746 en lui léguant tous ses biens. Le château de Gournay-sur-Aronde fait partie du legs ; c'est ainsi que Jacques Vincent devint seigneur de Gournay (2).

Ses goûts étant peu exigeants et son train de vie modéré, il s'estime à l'abri du besoin et quitte les affaires. Sur les conseils de Maurepas, il cherche à entrer dans l'Administration en prenant une charge d'Intendant du Commerce. Il devra attendre deux ans avant qu'il y en ait une disponible, ce qui lui donne le temps de s'installer à Paris et de s'établir en épousant Clothilde de Verdun. D'après Turgot, cette personne serait la fille du greffier en chef du Grand Conseil ; mais M. A. Camus (2) assure qu'il s'agit de la veuve de M. Jamets de Vuilbas ; ce dernier, avant de mourir aurait réparti ses biens en deux donations, l'une pour sa femme, l'autre pour son associé, en émettant le voeu qu'elles soient réunies après sa mort par le mariage de Vincent avec sa veuve.

Vincent marié s'installe dans une maison de la rue de Richelieu au N° 79, ceci en 1749. Peu après, une charge d'Intendant du Commerce se libère ; grâce, cette fois, à l'appui de Machault d'Arnouville, nouveau Contrôleur général, (3) sa demande est acceptée. C'est en 1751, et pour une période de sept ans, qu'il prend ses fonctions d'Intendant du Commerce.

C'est à partir de ce moment qu'il devient un homme chargé des affaires publiques, un haut-fonctionnaire, en quelque sorte.

" Son entrée au Bureau du Commerce parut être à l'époque, une Révolution,

dit Turgot, dans "l'Eloge", ce qui prouve qu'il était déjà bien connu de la haute Administration. Beaucoup s'en réjouissent car on savait

(1) Turgot : "l'Eloge ..." op. cité -

(2) A. Camus - Histoire d'un village par un paysan - Arch. Municipales de Gournay-sur-Aronde

(3) Equivalent de Ministre des Finances

" qu'il avait acquis une pratique de vingt ans du commerce le plus étendu et le plus varié" (1).

Ses voyages d'inspection lui feront parcourir les provinces les plus actives : dans l'été 1753, il part en Bourgogne, dans le Lyonnais, visite le Dauphiné, la Provence, le Languedoc. A Marseille, il doit régler avec les Intendants locaux, les conditions du Commerce du Levant, puis il revient à Paris en passant de nouveau par Lyon. Dans cette ville, confronté aux querelles que se livrent les différents corps de métiers, il rédige un Mémoire (2) destiné à convaincre les fabricants de "*supprimer tous les règlements des communautés ...*". Adressé à la Chambre de Commerce, ce texte suscite une réaction très vive des maîtres dont il attaque les privilèges. Ce n'est que le début d'un combat acharné par lequel il essaie de réformer les règles de l'industrie et du commerce.

En 1755, il se rend à la Rochelle, puis Bordeaux. Ses rapports étant fort appréciés, Moreau de Séchelles (3) l'envoie visiter la Guyenne qui n'est pas de son ressort. En 1756, il récidive et empiète, sur ordre, sur les circonscriptions de ses collègues. Il inspecte le long de la Loire, d'Orléans à Nantes, puis visite le Maine, l'Anjou, les côtes de Bretagne, de Nantes à St Malo. Enfin, il revient vers Rennes pour assister à la tenue des Etats de Bretagne où il représente le gouvernement. Il y rencontre des négociants plus compréhensifs que les fabricants de Lyon, en particulier Montaudoin de la Touche, qui créera après son départ et sur ses conseils, la Société d'Agriculture, et Abeille qui en sera le Secrétaire et se ralliera plus tard, aux Physiocrates.

Ses déplacements sont entrecoupés de retours à Paris, souvent pour des raisons de santé. Ces séjours parisiens sont, pour lui, l'occasion de développer son activité auprès d'autres personnes. La littérature économique commence à se diffuser et la parution de "*l'Esprit des Lois*" en 1748 provoque un "*ébranlement des esprits*" (4) qui s'adonnaient jusqu'alors à la lecture des petits romans ou des discours métaphysiques abstraits et sans débouchés. L'étude des hommes en société et de leurs activités suscite l'intérêt, l'économie commence à se détacher de la politique ou de la philosophie.

Vincent de GOURNAY joue un rôle important dans cette évolution des pensées. Imprégné de la littérature des années antérieures, il cherche à la faire connaître ; en 1753, il traduit le "*Traité sur le commerce*" de Josiah CHILD, ancien directeur de la Compagnie des Indes anglaise, qu'il commente dans des "*Remarques*" aujourd'hui égarées. Il tente même de les faire publier mais il n'en aurait pas obtenu l'autorisation de ses supérieurs, M. de Trudaine et Machault d'Arnouville, contrôleur général.

Il encourage de jeunes auteurs à s'exprimer, Dangeul et Forbonnais entre autres. Ayant connu personnellement, le banquier irlandais CANTILLON, qui vécut en France plusieurs années, Vincent de GOURNAY fait circuler et commenter son "*Essai sur la nature du commerce en général*", écrit en français. Il fait composer des ouvrages "*sous ses auspices, ses conseils*" (5) et parfois même, en sa présence et avec ses

(1) Turgot - Op. cité

(2) Mémoire de M. de Gournay adressé à la Chambre de commerce de Lyon publié par M. Secretat-Escande dans sa thèse de Doctorat - 1911

(3) Nouveau contrôleur général des finances

(4) G. Weulersse- Le Mouvement physiocratique - Tome I - p. 27

(5) G. Weulersse- Le Mouvement physiocratique - Tome I - p. 28

commentaires tels "l'Essai sur la police des grains" de Herbert, qui connut un grand succès, et plus encore le "Mémoire sur les corps de Métiers" que Simon CLICQUOT-BLERVACHE présenta à l'Académie d'Amiens, à son instigation. Quand on compare ce texte au Mémoire que Vincent de Gournay adressa en 1753 à la Chambre de Commerce de Lyon sur le même sujet, on est frappé de la similitude des arguments et des propositions. Sur ses conseils également, Turgot traduit un pamphlet de l'Anglais Tucker. Signalons encore que David HUME venait de faire paraître son "Essai de morale politique et de littérature", traduit en 1752 par Melle de la Chaux, et que le Journal économique diffusa à la même époque son "Essai sur la balance du commerce" qui eut tant d'influence pour la compréhension, par les économistes, de l'inter-action des échanges extérieurs avec l'industrie nationale.

Dans ce contexte, Vincent de Gournay crée une "heureuse fermentation" (1) des esprits, il familiarise l'appréhension des faits économiques ; sa connaissance du commerce et des auteurs anglais fait référence, d'autant que la situation économique du pays se dégrade et que les esprits clairvoyants s'interrogent sur les mesures à prendre. Une "école" se serait créée autour de lui regroupant des disciples, dont Turgot qui, pour mieux saisir la réalité économique à son contact, l'accompagne dans un de ses voyages en Bretagne en 1756. Turgot en gardera un souvenir tenace et se réfère à Vincent de Gournay comme à l'un de ses "maîtres".

Dans le même temps, mais séparément, François QUESNAY poursuit sa recherche personnelle. Sollicité par DIDEROT qui commence la publication de l'Encyclopédie, il rédige l'article "Fermiers" en 1756, puis l'année suivante, l'article "Grains". De son côté, le marquis de Mirabeau père, fait paraître "l'Ami des Hommes" qui eut un succès de librairie étonnant puisqu'il connut vingt éditions en 3 ans.

Les auteurs s'interrogent sur les relations entre Gournay et Quesnay. G. Weulersse, après recoupements, propose de situer leur première rencontre en août ou septembre 1758. Elle aurait été organisée par le marquis de Mirabeau.

En 1757, Mirabeau aurait vu Vincent de Gournay "accourir chez lui" à la parution de "l'Ami des hommes". Le marquis, très proche du Docteur, à qui il soumettait ses manuscrits, décida d'une rencontre entre les deux hommes. Le "colloque" aurait eu lieu à Versailles, dans l'entresol qu'occupait Quesnay, alors médecin de la Pompadour. C'est au cours de cet échange que Vincent de Gournay aurait utilisé la fameuse formule "*Laissez faire, laissez passer*", dont on ne retrouve aucune trace dans ses écrits. Malgré de nombreux points communs, les doctrines développées par les deux économistes présentent de nombreuses divergences, dont ils se seraient entretenus le jour de la rencontre. Leurs proches les ont bien soulignées, notamment Turgot et l'Abbé Morellet.

Référons-nous à l'avant-propos de "l'Eloge de Gournay", formulée probablement par Dupont (2) :

" Vers 1750, deux hommes de génie, observateurs judicieux et
 " profonds ... animés d'un noble amour pour la patrie et pour
 " l'humanité, M. Quesnay et M. de Gournay s'occupèrent avec suite
 " de savoir si la nature des choses n'indiquerait pas une science
 " de l'Economie politique. Ils l'abordèrent par des côtés diffé-
 " rents, arrivèrent aux mêmes résultats, s'y rencontrèrent, s'en

(1) Turgot - "L'Eloge de Gournay" - Op. cité

(2) Dupont de Nemours, économiste physiocrate, maître d'oeuvre de l'édition des oeuvres de Turgot - Turgot - Oeuvres - Tome III - p. 313

" félicitèrent mutuellement. Tant qu'ils ont vécu, ils ont été
 " entièrement d'accord sur les moyens de faire prospérer l'agri-
 " culture, le commerce et les finances. "

Mais 3 pages plus loin :

" M. Quesnay et Gournay ont formé deux Ecoles qui se sont réci-
 " proquement éclairées, sans avoir eu l'une ou l'autre aucun sen-
 " timent de jalousie, fraternelles néanmoins ..."

Suit une liste de disciples pour chacune des deux écoles, qui confirme deux courants différents.

Mably précisera plus tard (1) que l'école de Gournay avait com-
 mencé d'oeuvrer avant que Quesnay fût connu ; c'est en décembre 1758
 que le docteur rédige son "Tableau économique", qui ne paraît qu'au dé-
 but de l'année 1759, quelques mois avant la mort de Vincent de Gournay,
 G. Weulersse affirme (1) :

" Deux doctrines se développent parallèlement, sans se fondre,
 " s'accordant souvent, mais aussi plus d'une fois s'opposant
 " l'une à l'autre".

Après la mort de Vincent de Gournay, Mably nous dit (2) que ses disci-
 ples l'abandonnèrent pour rejoindre Quesnay. Turgot lui-même puisera
 dans les deux tendances, bien que chez lui, l'influence de Gournay ait
 pourtant prédominé.

En 1758, survient une décision surprenante pour un homme de son
 influence, Vincent de Gournay démissionne de sa charge d'Intendant de
 Commerce. Trois hypothèses sont formulées : Turgot assure qu'il avait
 besoin de rétablir sa fortune. La charge d'Intendant est fort coûteuse et
 rapporte peu. Elle est si peu profitable que Turgot en abolira la véna-
 lité en 1776. L'économiste aurait subi des pertes en Espagne qui compro-
 mettaient ses revenus.

Mais, en outre, son état de santé, déjà précaire, se dégradait ;
 il avait dû plusieurs fois interrompre ses tournées pour revenir se
 soigner à Paris. Enfin, Mirabeau affirme qu'il était déçu de son impuis-
 sance à faire aboutir ses projets ; il le décrit "lassé du rôle infruc-
 tueux d'être la voix du désert" (3).

M. de Silhouette, Contrôleur général, qui l'estimait beaucoup
 à la suite de son intervention à propos du rapport sur la Compagnie des
 Indes, le fait participer aux conférences du Bureau du Commerce et lui
 offre un poste de Commissaire du Roi pour surveiller les comptes de la
 Nation.

Mais Vincent de Gournay est malade et ne peut accepter. Au prin-
 temps 1759, à son retour de Gournay-sur-Aronde où il était allé passer
 les fêtes du Carnaval, il est opéré d'une tumeur à la hanche. Il en
 meurt le 27 Juin 1759, à l'âge de 47 ans. Sa femme meurt également, l'an-
 née suivante, le 5 Décembre 1760 ; ils n'avaient pas eu d'enfants.

Avant de mourir, dans son testament du 27 Juin, il avait légué
 tous ses biens, y compris le château de Gournay-sur-Aronde à tous ses
 frères et soeurs survivants, son frère Joseph-François en étant l'exé-
 cuteur testamentaire. Sous la révolution, le château appartenait donc
 à son neveu, fils de sa soeur Reine-Jeanne BAUDE. Jean-Georges Claude
 BAUDE, baron de PONT LABBE avait reçu le fief, terre et seigneurie de
 Gournay, par un acte du 5 avril 1782, après partage et accommodement de
 famille ... Il émigra le 10 août 1792 et ses biens furent confisqués (4).

(1) G. Weulersse - Op. cité - p. 59

(2) Cité par G. Weulersse - Op. cité - p. 60

(3) G. Schelle - Vincent de Gournay

(4) A. Camus - op. cité

Jacques Vincent de Gournay venait souvent dans son château, pour de brefs séjours ou à l'occasion de ses déplacements à Amiens, où il siégeait à l'Académie. C'est à Gournay qu'il traduisit J. Child en 1753 et rédigea ses "Remarques", l'essentiel de son oeuvre. Il écrit à Trudaine le 25 Septembre 1752 (1) :

*" Monsieur, je vais faire à ma campagne les deux chapitres qui
" me restent à traduire de M. Child sur la balance du commerce
" et les colonies qui ne sont pas les moins importantes de
" l'ouvrage".*

Sa "campagne", c'était le château de Gournay.

Le Personnage :

Malgré l'absence de documents, de correspondance, il est possible de se faire une idée de la personnalité de Vincent de Gournay.

En premier, il faut souligner qu'il fut commerçant, né dans ce milieu de grands négociants du XVIII^e siècle. A St Malo, son père brasait déjà des affaires très importantes, on peut supposer qu'il a été formé à son contact très tôt.

Il en gardera des qualités particulières : un grand sens de l'observation, du concret, un grand réalisme pour tout ce qui touche les affaires commerciales et le sens de l'efficacité. Il ne se perd pas en vains discours. Quand il rédige des mémoires, c'est en vue de modifier une situation, de réformer les conditions de l'activité économique ; c'est aussi pour se battre, défendre ses convictions avec courage, en face d'adversaires acharnés, pas toujours de bonne foi, en tout cas, très attachés à leurs privilèges.

Ses contemporains s'accordent à lui reconnaître des qualités humaines, et même morales assez exceptionnelles. Sa grande intégrité fonde sa réputation et va de pair avec une modestie certaine.

Son intelligence et sa grande culture attirent les disciples ; il parle et lit couramment l'anglais, ainsi que l'atteste l'Abbé Morellet : (2)

*" Ce magistrat avait été l'un des premiers à se convaincre par
" son expérience des vices de l'administration centrale ... Il
" avait lu de bons livres anglais d'économie politique : Petty,
" Davenant, Gee, Child, etc ... dans un temps où la langue an-
" glaise n'était encore que peu cultivée parmi nous. Il répan-
" dit le goût de ses recherches ; enfin, on peut dire que si
" l'on eût alors des idées saines sur la théorie et l'adminis-
" tration commerciale, on doit en rapporter les bienfaits à son
" zèle et à ses lumières".*

Sa vie publique commence en 1751. La trace qu'il laisse à la postérité est due aux sept dernières années de sa vie, au cours desquelles il se consacra entièrement au bien public.

Citons encore Turgot dans "l'Eloge" :

*" Il n'est presque aucune question importante de commerce ou
" d'économie politique sur laquelle il n'ait écrit plusieurs mé-
" moires ou lettres raisonnées. Il se livrait à ce travail avec
" une sorte de prodigalité, produisant presque toujours, à cha-
" que occasion, de nouveaux mémoires, sans renvoyer aux mémoires
" antérieurs qu'il avait écrits, ne cherchant à s'éviter ni la*

(1) Secretat-Escande - "Les Idées économiques de VG" - p. 23

(2) G. WEULERSSE - op. cité - p. 34

MÉMOIRE

SUR

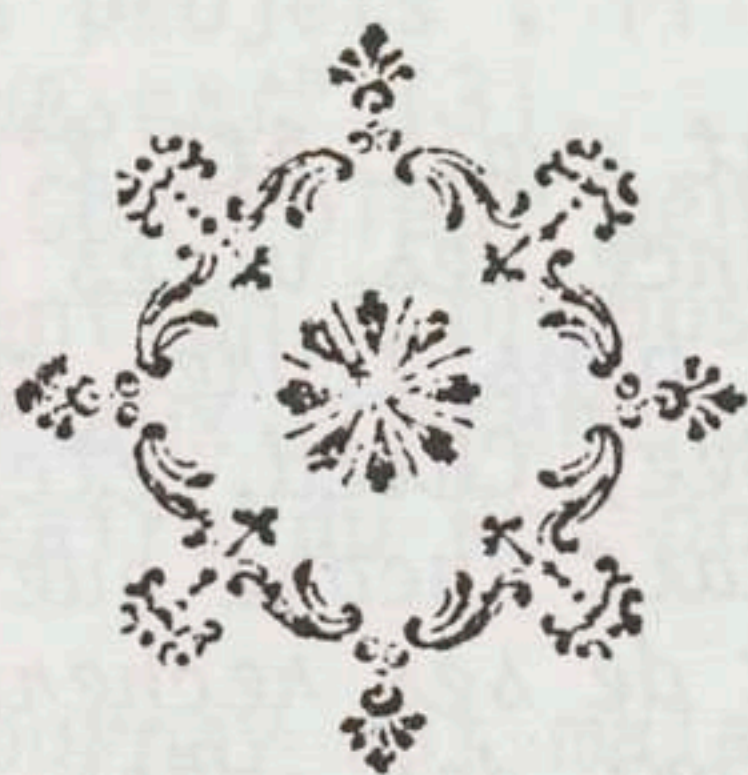
LA SITUATION ACTUELLE

DE LA COMPAGNIE

DES INDES.

Juin 1769.

Par M. l'Abbé MORELLET.



Se trouve A. P A R I S,

Chez DESAINT, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.

" peine de retrouver des idées qu'il avait déjà exprimées, ni
 " le désagrément de se répéter. Ces morceaux cependant jetés
 " à la hâte sur le papier et qu'il avait oubliés sont précieux
 " à ne les respecter même que du côté de la composition".

" Il lui est arrivé souvent de faire honneur à des gens en place
 " des vues qu'il leur avait communiquées. Il lui était égal que
 " le bien qui s'opérait vînt de lui ou d'un autre. Il avait le
 " même désintéressement pour ses manuscrits ; n'ayant aucun sou-
 " ci de gloire littéraire, il abandonnait sans réserves ce qu'il
 " avait écrit à tous ceux qui voulaient écrire sur ces matières
 " et le plus souvent ne gardait même pas de copies de ce qu'il
 " avait fait".

II - LA PENSÉE ECONOMIQUE DE VINCENT DE GOURNAY

Pour la présenter, je propose de reprendre les thèmes de sa pensée en les classant par rapport aux différentes tendances de la période.

A - CE QUI LUI RESTE DES CONCEPTIONS MERCANTILISTES

1) Le colonialisme :

Il le conçoit comme un moyen d'assurer la puissance de la Nation à l'extérieur et d'enrichir le Trésor royal. La Compagnie des Indes doit avoir pour rôle de conquérir des territoires qu'elle gouvernera pour le compte du souverain ; les marchands y puiseront des richesses à bas prix qu'ils revendront dans le monde entier.

" L'économie et la concurrence qui seront la suite nécessaire de
 " ces expéditions que feront les particuliers multiplieront cha-
 " que jour les branches de notre commerce qui sera porté à un
 " point d'étendue et d'activité qui nous est encore inconnu. La
 " Compagnie verra augmenter ses richesses avec les richesses des
 " sujets du Roi. Son avantage se trouvera dans l'avantage de la
 " Nation au lieu que jusqu'à présent elle a eu un intérêt parti-
 " culier toujours en opposition au bien général". (1)

Cette option est à situer dans le contexte de rivalité commerciale et militaire avec l'Angleterre et la Hollande. Les guerres se succèdent entre les trois pays : après la guerre de Succession d'Espagne (Paix d'Utrecht 1713) et celle de la Succession d'Autriche, on sent poindre en 1755, la future guerre de Sept ans, que l'Angleterre provoquera pour ravir à la France son empire colonial. Déjà, la compétition économique se déroule en défaveur de la France ; la balance des échanges se détériore pour notre pays.

2) Le populationnisme :

Vincent de Gournay est partisan d'un accroissement démographique. Les Mercantilistes étaient, eux aussi, populationnistes :

" La plus grande richesse de la France consiste dans l'inépuisable
 " abondance de ses hommes", (2)

dans ses ouvriers, "les pieds de l'Etat" (2), à condition que tous les

(1) Vincent de Gournay "Observations sur le Mémoire sur l'Etat de la Compagnie des Indes"

(2) Montchrestien cité par J.J. Spengler - Economie et Population - Cahier N°21 - PUF p. 26

hommes puissent être employés. Pour Jean Bodin, "il n'est de richesse que d'hommes". Ces auteurs considèrent l'homme comme un travailleur ou un soldat, dans une conception de société de classe, constituée d'hommes destinés au travail et d'hommes oisifs, survivance de la société féodale.

Le populationnisme de Vincent de Gournay s'inscrit dans une autre optique : il regrette les entraves que les Corporations ont imposées à l'emploi des Apprentis et Compagnons. Il faut libérer le travail pour donner à tous les moyens de survivre, il dénonce :

" Le préjudice immédiat que les Communautés apportent aux progrès
 " de l'industrie et à la multiplication des ouvriers, (car) ce
 " sont les hommes qui font le commerce et (comme) on ne peut pas
 " faire un grand commerce que par un grand nombre d'hommes, on ne
 " saurait trop les multiplier et on ne peut les multiplier qu'en
 " rendant plus faciles ... les moyens de travailler". (1)

L'abondance de population est un des maillons de l'enchaînement des activités économiques qui mène à l'abondance des biens et à la richesse du pays. Cette population doit vivre dans l'aisance, pour consommer largement. Les rentiers oisifs n'ont pas leur place, chacun devant se livrer à une activité utile à la Nation (1).

Cette conception dépasse l'idée mercantiliste inspirée d'une hantise des crises de subsistance et de la disparition de l'espèce. Elle est même à l'opposé, puisque liée à une vision d'abondance et de richesse (2).

B - LES POINTS DE CONVERGENCE AVEC LES PHYSIOCRATES

1) La libéralisation du commerce extérieur par la suppression des monopoles et des privilèges des Compagnies :

Pour Vincent de Gournay, les Compagnies ne sont viables que grâce aux possessions qu'elles occupent dans les pays étrangers.

" Aucune compagnie ne peut se soutenir par le commerce seul et
 " sans le secours de possessions qui leur procurassent un revenu
 " fixe pour subvenir aux dépenses inséparables de leur régie".(3)

Cessons de leur reconnaître un caractère commercial, réduisons les "à un rôle passif" (3) de garde des forts et territoires occupés, et laissons les commerçants, dont c'est le rôle, réaliser eux-mêmes les échanges en toute liberté.

Cette position révèle une conception nouvelle du rôle du commerce par rapport à celle des mercantilistes.

Pour ces derniers, la richesse n'est pas créée par l'activité interne du pays ; elle provient exclusivement du commerce extérieur par prélèvement de biens sur les pays étrangers : métaux précieux ou Nègres.

" Si un pays a un revenu national de 600 millions et que le pro-
 " fit annuel de la balance commerciale s'élève à 25 millions par
 " an, après 24 ans, le commerce aura rapporté 600 millions de
 " plus dans le pays et la consommation intérieure, qui était au
 " début de 600 millions aura doublé en 24 ans ... (si, par con-

(1) Clicquot-Blervache - Considérations sur le commerce ... - p. 45

(2) Elle est aussi à l'opposé des principes de Malthus qui préconise la suppression des pauvres

(3) "Observations sur le mémoire sur l'état de la Compagnie des Indes"

MÉMOIRE
SUR LES
CORPS DE MÉTIERS,

Qui a remporté le Prix, au
jugement de l'Académie
d'Amiens, en l'année 1757.

PAR M. DELISLE.

Salus populi Suprema Lex esto.



A LA HAYE.

M. DCC. LVIII.



MÉMOIRE
SUR LES
CORPS DE MÉTIERS,

Qui a remporté le Prix, au jugement de
l'Académie d'Amiens, en 1757.



EST une science bien nécessaire à une nation qui a reçu de la nature les plus grands avantages pour faire un Commerce étendu, que celle de connoître les causes qui peuvent l'augmenter, & les obstacles qui s'opposent à son aggrandissement. Les circonstances présentes & l'état actuel du Royaume, démontrent plus que jamais la nécessité d'une étude aussi indispensable. La France, rivale de l'Angleterre, n'a pu encore, malgré la fertilité de ses terres, le nombre & la fé-

A

"tre, il n'y avait pas eu de commerce extérieur), 24 ans plus tard, la consommation intérieure serait toujours de 600 millions". (1)

Véron de Forbonnais, auteur de ces lignes, se plaint d'ailleurs que le commerce extérieur soit "un revenu immense mais précaire".

Colbert avait également une conception statique du commerce international.

"Il n'y a qu'une même quantité d'argent qui roule dans toute l'Europe. On ne peut augmenter l'argent dans le royaume qu'en même temps que l'on en ôte la même quantité dans les Etats voisins ... Il faut augmenter l'argent dans le commerce public en l'attirant des pays d'où il vient". (2)

Cette croyance justifie donc la conquête de territoires d'où l'on puisse tirer des marchandises.

Si, par contre, comme le propose Vincent de Gournay, le commerce est rendu libre, c'est qu'il joue un rôle différent, de stimulateur des activités intérieures du pays : il encourage l'industrie, la production agricole, procure des ressources par le frêt ... On retrouve ici les analyses de D. Hume.

Gournay l'explique clairement :

"La proposition que l'on fait de rendre le commerce libre et ouvert à toute la Nation dans toutes les possessions de la Compagnie augmentera considérablement notre navigation, nos Manufactures et la culture de nos terres : toutes ces choses sont la source des richesses ; elles se tiennent entre elles et découlent naturellement d'un commerce libre". (3)

Tout ceci est très clair et concorde avec ce qu'il expose dans ses textes sur l'industrie ; les activités intérieures sont créatrices de valeur : l'agriculture, l'industrie, le transport fournissent des richesses supplémentaires, procurent des emplois et des revenus, créent l'abondance. L'abondance découle de la liberté et toutes les activités s'entraînent mutuellement.

Quelques lignes plus haut, il expliquait : les Compagnies retirent de leurs possessions des marchandises rares et "uniques" que l'on ne trouve nulle part ailleurs, ce qui permet de les revendre à un prix très élevé en obtenant de 80 à 100 % de bénéfice. Mais, en se limitant à ces marchandises, on ne frête que 20 vaisseaux par an et on délaisse "tous les commerces qui rapportent moins et sont perdus pour les compagnies"; il se plaint que "les gros profits resserrent le commerce". Au lieu de cela, il faudrait lancer "100 vaisseaux" et les charger "d'une infinité de marchandises que le bon marché découvre" ; les bénéfices n'y seraient que de 25 à 80 % mais, sur l'ensemble le montant global des profits serait plus important. L'abondance des marchandises et les bas prix attireraient les Etrangers qui viendraient s'approvisionner chez nous ; il conclut :

"La compagnie n'a fait que resserrer notre navigation et notre industrie au lieu de l'étendre ; les petits profits étendent le commerce". (3)

On croirait lire un slogan publicitaire !

(1) Véron de Forbonnais-Mémoire sur les avantages et désavantages de la prohibition des toiles peintes

(2) Cité par P. Deyon - "Le Mercantilisme"

(3) "Compagnie des Indes" - Op. cité

Dans le contexte, la phrase citée plus haut prend tout son sens :

" L'économie et la concurrence qui seront la suite nécessaire
 " de ces expéditions que feront les particuliers multiplieront
 " chaque jour les branches de notre commerce qui sera porté à
 " un point d'étendue et d'activité qui nous est encore incon-
 " nu". (1)

On ne saurait trouver langage plus typiquement capitaliste !

Et pourtant, il ne prône pas pour autant, le libre-échangeisme intégral, comme le feront plus tard, les Libéraux. Il convient de protéger encore l'industrie nationale naissante et d'imposer des droits de douane aux produits de l'Inde et de la Chine qui entrent en France, de 5 à 10 % suivant les cas. Le taux n'est pas élevé, mais il suffira à éviter l'envahissement des produits trop bon marché. Encore une idée de Vincent de Gournay qui est constante : quand il impose des taxes, pour alimenter le budget de l'Etat, elles sont toujours modiques car il a conscience qu'une charge trop lourde nuit au développement.

2) La liberté du commerce intérieur :

Il s'agit ici de libérer la circulation des grains dans le royaume, ce qui est différent du problème du commerce extérieur.

Les textes publiés de Vincent de Gournay évoquent peu cette question ; par contre, en tant que fonctionnaire, il va jouer un rôle décisif.

Pendant plusieurs mois en 1754, il prépare un texte qui deviendra l'Edit du 17 Septembre 1754. Sa rédaction, soutenue par ses supérieurs hiérarchiques (Machault d'Arnouville, contrôleur général et Trudaine père), est réalisée avec la collaboration de Dupin, Fourqueux, Herbert et Dangeul (2).

L'Edit prévoit la circulation en franchise des grains et farines à l'intérieur du royaume, et autorise les exportations dans les années d'abondance, mais en les limitant à deux ports : Agde et Bayonne (3).

Cette législation ne connaît qu'une application temporaire ; pendant les 30 années qui précèdent la Révolution, on assiste à des essais de libération infructueux, tels, entre autres, l'Edit l'Averdy de 1764, puis les arrêts du Roi du 13 Septembre 1774 qui libèrent le commerce intérieur et suppriment les droits d'octroi dans certaines villes. Mais, à chaque tentative, dès les premières mauvaises récoltes, des groupes de pression interviennent pour faire annuler les mesures de libéralisation.

L'Edit de 1754 est donc une des premières tentatives, qui s'inscrit dans l'esprit du "laissez passer", repris plus tard par les Physiocrates.

3) La modification des règles juridiques des échanges commerciaux : (4)

" On a conçu une bien fausse idée des ressorts qui soutiennent
 " le commerce si on n'est pas persuadé que la bonne foi en est
 " l'âme, la base est l'argent le plus actif. Le commerce peut-
 " il subsister sans le crédit, le crédit sans la confiance, la
 " confiance sans la bonne foi". (5)

(1) "Compagnie des Indes" - Op. cité

(2) G. Weulersse - Le Mouvement physiocratique - Tome 1 - p. 32

(3) G. Weulersse - op. cité - p. 41

(4) Nous la citons ici car elle découle des 2 points précédents, mais les physiocrates ne la reprendront pas, le commerce n'est pas leur souci.

(5) Clicquot-Blervache - "Mémoire sur les Corps de Métiers" - p. 40

Quant au commerçant, il faut que la loi

" lui suppose la bonne foi ... la concurrence et l'intérêt personnel l'obligent à être de bonne foi". (1)

La "bonne foi" entre commerçants consiste ici à payer ses traites à l'échéance, honorer ses engagements.

Or, cette conception des affaires commerciales inspirera plus tard les législateurs qui rédigeront le Code de Commerce de 1807, lequel a servi de référence à toutes les opérations du capitalisme du XIX^e siècle. L'esprit en est le même : les litiges commerciaux doivent connaître des règlements rapides et simplifiés qui n'entravent pas le déroulement des affaires. La simple signature, signe de la bonne foi du commerçant, suffit à l'engager et remplace la rédaction d'un acte notarié ; c'est ainsi qu'aux formalités de la cession de créance civile seront substituées les règles du droit cambiaire concernant les effets de commerce dont les recours sont simples mais efficaces.

De même pour les conflits, Clicquot-Blervache (2) propose de les régler dans des Tribunaux où les juges seront des Négociants "désignés sur leur talent et leur expérience" et non pas par des Magistrats qui ont acheté leur charge.

C'est le principe qui fut retenu là encore, sous le Premier Empire, pour instaurer les Tribunaux consulaires où les Juges sont des commerçants élus par leurs pairs, procédure toujours actuelle.

Nous reconnaissons là l'optimisme de Vincent de Gournay, sa confiance dans l'individu qui inspire de nombreuses propositions. Il s'appuie sur l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande où ces Tribunaux existent déjà en 1750.

On mesure ici la rigidité de tout le système institutionnel de l'Ancien Régime, véritable carcan de privilèges et de réglementation, tout à fait inadapté à un développement économique de grande ampleur.

Mais on conçoit aussi quelle dut être la réaction des Magistrats en place et de toute cette bourgeoisie de robe qui voyait attaquer ses privilèges et ses fonctions.

Pourtant, en faisant ces propositions, Vincent de Gournay, (par la plume de Clicquot-Blervache), n'innove pas.

G. Weulersse (3) cite une note inédite de Malesherbes parue en 1791 : " Il y avait plusieurs vérités très contraires au système d'administration établi en France dont un grand nombre de citoyens étaient convaincus et sur lesquelles ils s'expliquaient tous les jours en société sans qu'il n'y en ait aucun qui les exposât dans un ouvrage imprimé ... Pour ma part, je les avais entendu dire cent fois, tantôt par des gens instruits, tantôt par des gens sans lettre ... quelquefois même dans les campagnes, par des laboureurs, par des ouvriers, dont quelques-uns ont assez de bon sens pour concevoir des idées aussi simples que celles-là sur l'objet qui les intéresse le plus. M. de Gournay fut le premier qui les soutint dans le Conseil ...".

Vincent de Gournay aurait donc été le premier, sinon à les formuler, du moins à les mettre en oeuvre et à tenter de les faire appliquer dans l'administration.

(1) Clicquot-Blervache - "Mémoires sur les Corps de Métiers" - p. 40

(2) Op. cité p. 42

(3) Op. cité p. 27

4) "Rendre l'argent facile", c'est-à-dire baisser le taux de l'intérêt.

Cette idée, simplement énoncée dans les écrits de Vincent de Gournay n'y est pas développée ; il a préféré traduire et publier le "Traité sur l'usure" écrit en 1621 par le Chevalier Thomas CULPEPER, dont tous les auteurs, ayant parlé de Vincent de Gournay (Turgot, Weulersse, Schelle), s'accordent pour affirmer qu'il reflète totalement ses vues sur la monnaie.

C'est un plaidoyer en faveur de l'argent bon marché, d'une baisse du taux de l'intérêt pour les prêts d'argent. Le taux pratiqué à l'époque en Angleterre était de 10 %. Culpeper propose que l'Etat le fixe à un maximum de 6 %, à l'imitation des Hollandais qui avaient adopté ce plafond.

Culpeper dénonce les méfaits de la cherté de l'argent qui décourage les autres activités : il devient, en effet, plus rentable de prêter ses capitaux que de les investir dans le commerce ou l'amélioration des terres. Ceci est préjudiciable à l'agriculture :

*" L'argent et les terres sont toujours en balance vis à vis
" l'un de l'autre ; partout où l'argent est cher, la terre est
" à bon marché et où l'argent est à bon marché, la terre est
" chère".(1)*

La baisse du taux de l'argent encouragerait, au contraire, la valorisation des terres, les propriétaires emprunteraient pour défricher, dessécher les marais, incorporer marne, chaux et engrais aux terres pauvres. Les terres prendraient de la valeur et pourraient se vendre 26 à 30 deniers l'arpent au lieu de 15.

Vincent de Gournay qui cherche à développer toutes les activités reprend ces propositions ; on comprend ici que les Physiocrates, chantres de l'agriculture, l'aient considéré comme un des leurs quand il défend cette politique.

Mais Culpeper voit d'autres avantages à la baisse de l'intérêt :

- la dette publique de l'Etat emprunteur serait moins lourde et les impôts pourraient être réduits.
- les travaux pour l'amélioration des terres et les activités du commerce créeraient des emplois, supprimeraient la pauvreté.

Si les Physiocrates ne retiennent que l'aspect agraire de la mesure, Vincent de Gournay, lui, en retient bien tous les autres arguments sur la dette publique, les impôts et l'emploi, qui seront repris dans plusieurs de ses Mémoires. Il va donc plus loin que les Physiocrates.

Il est intéressant de noter, au passage et pour mémoire, que l'un des arguments de Culpeper est la comparaison entre le rapport de l'argent et le produit que le propriétaire tire de la terre, laquelle fonderait la demande de terres ou de capitaux.

Pour en revenir aux Physiocrates, G. Weulersse confirme bien leur adhésion à cette idée d'argent bon marché ; il parle d'une

" dénonciation (par les Physiocrates) du taux excessif de l'intérêt comme d'un facteur de déchéance agraire ..." (2)

*" L'amélioration qu'on ne fait pas aujourd'hui sur son fonds
" parce qu'elle coûterait 100 pistoles et que cela ne bonifierait le bien que de 20 livres de rente, se ferait avidement*

(1) Th. Culpeper - Traité sur l'Usure traduit par Vincent de Gournay - p. 476

(2) G. Weulersse - op. cité - Tome II - p. 398

" alors, attendu qu'on y trouverait à placer son argent au prix
" courant, et avec bien plus de sûreté, sur son propre fonds".(1)

En 1766, Quesnay propose que

" la loi fixe le taux de l'intérêt d'après le revenu des terres ;
" elle ne fera que se conformer à la nature des choses". (1)

Beaucoup le soutiennent. Vincent de Gournay était mort mais
on retrouve derrière Quesnay, Clicquot-Blervache, Mirabeau et Dupin.

Pourtant, s'il y a unanimité sur la baisse du taux, les avis
sont partagés sur les moyens de le faire baisser. Turgot, en particu-
lier, propose la liberté totale du taux et repousse l'intervention de
l'Etat :

" C'est une erreur de croire que l'intérêt de l'argent dans le
" commerce doive être fixé par les lois des princes : c'est un
" prix courant qui se règle de lui-même, comme celui de toutes
" les autres marchandises".

Pour Turgot, l'argent est donc une marchandise, qu'il faut sou-
mettre à la loi du marché et qui aura un "prix courant", expression que
l'on retrouvera chez Ricardo ! C'est une proposition dans la ligne la
plus pure du libéralisme. Il faut noter qu'elle est formulée en 1766,
dix ans avant la parution de la "Richesse des Nations" d'Adam Smith.

Tout ceci pour marquer la singularité de Vincent de Gournay
par rapport à ses contemporains ou ses disciples ; s'il veut facilité
des activités, et encourager la production, il compte encore sur
l'Etat pour contrôler les mécanismes : c'est une liberté limitée.

Ces développements sur le taux d'intérêt et la convergence des
penseurs des années 1755 sur ce point nous amènent à mesurer leur rup-
ture par rapport au mercantilisme.

Désormais, la monnaie n'est plus la vraie, ni la seule richesse.
C'est la fin du "bullionisme". Si l'argent doit être rendu facile,
c'est qu'il n'a plus de valeur en soi, c'est qu'il n'est plus qu'un ins-
trument au service de l'économie, un instrument de la production. La
monnaie devient un simple accélérateur de l'économie, stimulant les
échanges, le travail, les profits.

" Il faut multiplier les matières premières dans la même pro-
" portion qu'on en multiplie l'image (signe monétaire)".(2)

C'est donc une multiplication parallèle des biens et de la mon-
naie, la vraie richesse étant celle des biens.

Quelques mesures surprennent par leur modernité :
proposées par les Physiocrates : la création d'établissements de crédit
agricole prêtant à 3 % aux agriculteurs,
recommandées par Vincent de Gournay auprès des Chambres de Commerce :
la création des sociétés en commandites (qui annoncent les sociétés ano-
nymes de 1867 c'est-à-dire les sociétés de capitaux), et la pratique
courante des billets à ordre, c'est-à-dire de la monnaie scripturale.

Et pour pousser l'idée jusqu'au bout, si la monnaie - les mé-
taux précieux rapportés d'Amérique - n'est plus la vraie richesse,
c'est donc que la Nation peut s'enrichir de l'intérieur, par ses pro-
pres activités. C'est le début d'une prise de conscience, celle d'une
progression du produit intérieur (terme utilisé par les Physiocrates)
autrement que par un prélèvement sur l'étranger.

(1) G. Weulersse citant Turbilly - op. cité Tome II p. 398

(2) G. Weulersse - op. cité Tome II p. 400

5) l'Agriculture :

Indiscutablement, Vincent de Gournay souhaite son développement. Il déplore qu' "un grand vice intérieur s'y oppose" (1).

C'est encore dans son action de fonctionnaire que l'on relève sa détermination à ce propos : il encourage la production en incitant les magistrats locaux à verser des primes, à pratiquer des encouragements, à développer l'information sur les méthodes de culture. Lors de son voyage en Bretagne, il approuve vivement les suggestions de Montaudoin sur la création de la Société d'Agriculture (2) qui publiera plus tard régulièrement les "Corps d'Observations de la Société d'agriculture, de commerce et des arts établie par les Etats de Bretagne".

Il espère ainsi obtenir une production accrue de matières premières pour l'industrie textile (laine, chanvre, lin) et de produits alimentaires pour assurer la subsistance du peuple. Il compte bien aussi ralentir les importations de laines venant d'Espagne et pouvoir exporter des céréales qui rendront la balance du commerce positive.

Une idée originale au passage, celle d'installer les Manufactures à la campagne (1). Les Physiocrates la reprendront afin que les revenus versés aux laboureurs et qui sont des emplois de la valeur créée par l'agriculture, soient réinvestis directement dans cette branche sans se perdre dans un circuit improductif.

Pour Vincent de Gournay, le but est différent : il se plaint qu'à Marseille, en particulier, le prix des étoffes soit trop élevé, ce qui freine leur vente aux étrangers. L'origine de ce prix ? Elle est dans les salaires élevés eux-mêmes rendus nécessaires par la hausse des loyers et des subsistances. Renvoyons donc les ouvriers à la campagne, ils y trouveront de quoi se nourrir et se loger à bon compte, en évitant les détours de circulation et les effets d'une demande accrue. L'ensemble des prix (des aliments, mais aussi du travail), se situera ainsi à un niveau beaucoup plus bas.

Cet argument, anodin en apparence, illustre bien les divergences entre Gournay et les Physiocrates. Et c'est le moment de les souligner à propos même de l'agriculture.

Pour Vincent de Gournay, contrairement aux Physiocrates,

- l'agriculture n'est pas la seule activité productive, il portera autant de soins à favoriser le développement de l'industrie et du commerce. Après son passage aux Etats de Bretagne en 1756, les députés de cette Assemblée qui avaient reçu son assentiment, récompenseront les industriels innovateurs par des subsides, ouvriront des écoles de dessin pour l'impression des tissus, à Rennes et Nantes, refuseront les privilèges que leur demandent certains fabricants, afin de laisser tous les artisans qui le souhaitent créer leur propre atelier.
- les prix doivent être maintenus à un niveau bas, qu'il s'agisse de l'argent ou du prix des subsistances donc du blé. C'est une condition essentielle pour créer l'abondance. Les Physiocrates, au contraire, pensent que : "L'abondance avec cherté est opulence" (3).

(1) "Observations sur l'examen ... toiles peintes" - op. cité p. 75

(2) Le contrôleur général Bertin consacre la création de ces sociétés par un arrêt du 24/02/1761 c'est l'encouragement officiel de la révolution agricole pour lequel nous notons ici le nécessaire coup de pouce de l'Etat, contrairement à la pratique anglaise née de l'initiative privée.

(3) G. Weulersse - op. cité - Tome II p. 479

CORPS D'OBSERVATIONS

DE LA SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE,
de Commerce & des Arts,

ÉTABLIE

PAR LES ÉTATS DE BRETAGNE.

Années 1759 & 1760.



A P A R I S,

Chez la Veuve de B. BRUNET, Imprimeur de
l'Académie Française, Grand'Salle du
Palais, & rue basse des Urfins.

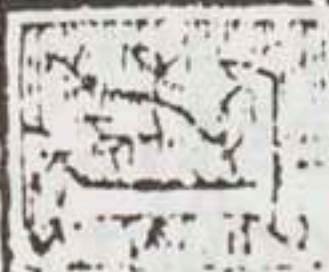
M. DCC. LXII.

AVEC PRIVILÈGE DU ROI.



CORPS D'OBSERVATIONS.

AGRICULTURE.

 L'AGRICULTURE est le premier & le plus important de tous les Arts, puisquela subsistance est le premier & le plus indispensable de tous les besoins. Ainsi le principe d'Administration le plus généralement utile, est de diriger le travail des hommes vers la culture des Terres. Ce principe n'a souffert d'exception qu'à l'égard de quelques Nations resserrées dans un petit territoire, & surchargées de population. L'Industrie leur a fourni ce qu'elles ne pouvoient attendre de la terre la plus féconde. Un Ouvrier ingénieux & adroit, absorbe par le travail de quelques heures, le produit de dix journées d'un Laboureur. Ainsi un Peuple que sa position force à se tourner du

A

On leur reprochera plus tard d'être à l'origine des crises et des troubles qui précéderont la Révolution, crises dues à la cherté du pain. Ce reproche ne sera pas totalement fondé, d'ailleurs.

C - LES THEMES QUI ANNONCENT LE LIBERALISME

1) L'intérêt particulier coïncide avec l'intérêt général :

Les Mercantilistes se méfient des individus ; pour eux, l'intérêt particulier est contraire à l'intérêt général, ce qui justifie que

" aucune société ne peut être conduite à son avantage sans une réunion de volontés qui opère le bien général" (1)

Vincent de Gournay au contraire affiche dans tous ses textes sa confiance en l'individu dans un climat de liberté. La coïncidence entre intérêt particulier et intérêt général ne peut s'exercer qu'en l'absence des corps constitués où se coalisent les intérêts particuliers de quelques marchands ou fabricants. La condition fondamentale en est la liberté du peuple d'oeuvrer à sa guise, individuellement.

Il convient de suivre les *"penchants naturels"* (2)

" Les lois doivent être douces et conformes aux penchants" (2)

" Où l'intérêt commande, il ne faut point de loi". (3)

Sur ce point également, il faut bien situer Vincent de Gournay et le différencier des Physiocrates. Ces derniers défendront aussi l'intérêt individuel, mais ils le rattacheront à la notion d'un "ordre social naturel".

" Les hommes ont un but essentiellement marqué par leur natu-

re ... il ne peut rien y avoir d'arbitraire dans des actes

physiques tendant à une fin déterminée. Il y a un ordre na-

tural essentiel et général qui renferme les lois fondamentales

de toutes les sociétés". (4)

Vincent de Gournay ne va pas jusque là ; il n'est pas systématique et reste trop proche de la réalité pour éprouver le besoin de concevoir un ordre suprême qui chapeauterait toute l'organisation sociale. Il annonce plutôt la conception libérale qu'Adam Smith formulera plus tard.

2) La suppression des Corporations et la libération du travail :

Les Mémoires écrits par Vincent de Gournay lui-même ou sous son inspiration (3), concordent pour dénoncer avec véhémence les abus réglementaires des corporations :

- le recrutement des apprentis est limité à un seul par Maître ; parfois même, certaines corporations imposent des obligations draconiennes : un maître vinaigrier de Paris doit exercer 7 ans avant d'embaucher un apprenti, chez les verriers, 5 ans ; les tailleurs de Paris ne peuvent engager que 10 apprentis nouveaux chaque année pour toute la profession ... Craignant la concurrence, les Maîtres ont invoqué abusivement l'intérêt public pour obtenir du législateur l'autorisation de ces pratiques, d'ailleurs récentes (fin du XVII^e siècle).

(1) Véron de Forbonnais : Examen des avantages et désavantages de la prohibition des toiles peintes

(2) Vincent de Gournay - "Observations sur l'examen ... des toiles peintes"

(3) Clicquot-Blervache : Mémoire sur les Corps de Métiers

(4) Henri Denis - Histoire de la pensée économique

L'Etat a été ainsi détourné de son véritable rôle qui est d'encourager la création des emplois pour donner à tous, les moyens de se nourrir. Pourtant,

" le nombre des ouvriers peut quelquefois être trop petit, mais
 " n'est jamais trop grand parce que la consommation le réduit
 " toujours dans la juste proportion du besoin ; si ce besoin
 " diminue, le nombre des ouvriers diminue dans le même rapport
 " sans le secours de la loi ... si on laisse la liberté de for-
 " mer autant d'apprentis que la consommation l'exige, elle est
 " la mesure et la règle, car elle exprime les besoins". (1)

Au passage, c'est l'occasion d'expliquer que la liberté permet l'ajustement de l'offre à la demande, et le maintien des équilibres. Aucune crainte de surproduction ou de sous-emploi donc ; nous retrouverons cette idée chez un économiste français de la fin du XVIII^e, J.B. Say pour lequel, d'après la "Loi des Débouchés",

" Il ne peut jamais exister de surproduction générale des pro-
 " duits dans un système fondé sur l'échange libre des produits".
 (2)

- la longueur de l'apprentissage et du compagnonnage est un moyen d'exploiter les travailleurs : si on ajoute les 3 à 6 années d'apprentissage et les 5 ou 6 ans de compagnonnage, l'ouvrier attend jusqu'à 12 ans pour accéder à la Maîtrise (3).

" Cette durée a été exigée par les Maîtres non seulement pour
 " diminuer le nombre des aspirants, mais pour jouir plus long-
 " temps de leur travail ... le possesseur tranquille d'un pri-
 " vilège de Maîtrise se fait servir pendant plusieurs années
 " par son apprenti à qui il fait même payer le service qu'il
 " en reçoit". (3)

- les droits de Maîtrise exorbitants et multiples sont le prétexte pour écarter les compagnons pauvres : frais de chapelle, d'enregistrement, de confrérie, de bienvenue, droit de cire, honoraires des gardes et jurés, frais de chef d'oeuvre et de réception ... C'est là la raison du grand nombre de mendiants : les ouvriers ne peuvent assumer la charge des frais d'apprentissage de leurs enfants qui, sans formation, ne peuvent prétendre à aucun emploi.

- l'inégalité criante entre les compagnons, les "étrangers" (4) et les fils de Maîtres aggrave encore les injustices ; chez les charpentiers de Lyon (statut de 1706), les tarifs de maîtrise diffèrent selon le statut du requérant :

" 150 livres pour un compagnon de la ville,
 300 livres, 12 ans d'apprentissage et de compagnonnage,
 2 ans de séjour dans la ville, pour un étranger,
 mais 25 livres et une dispense d'apprentissage pour le fils
 du Maître".

Le compagnon est donc condamné "à la servitude", à un état "qui tient à la barbarie" où il sera toujours "mercenaire" (3)

En conclusion, les Métiers portent préjudice à l'industrie et à la Nation. Les talents sont inemployés, les arts dégénèrent sous

(1) Clicquot-Blervache : "Mémoire sur les Corps de Métiers"

(2) Henri-Denis - Histoire de la pensée économique

(3) Clicquot-Blervache : Mémoire sur le corps des Métiers

(4) Est étranger, le compagnon qui a fait son apprentissage dans une autre ville de France que celle où il veut accéder à la maîtrise.

l'effet de la routine, le contrôle policier mobilise trop de personnes improductives. Plus grave encore, la pauvreté, née du manque de travail, fait baisser la population :

Or, "l'état le plus puissant est celui qui compte le plus grand nombre d'hommes industriels" (1).

C'est toute l'économie qui pâtit de la rareté des ouvriers, qui renchérit les prix de la main d'oeuvre et des produits.

L'abondance, au contraire, augmenterait le gain de l'Etat et équilibrerait la balance avec l'étranger :

" Il importe plus à la République que le commerce compte 100

" maisons aisées que 10 maisons opulentes ... (et) le bon mar-

" ché est l'arme de nos rivaux" dans le commerce extérieur (1).

Pour toutes ces raisons, il convient de :

- réduire le nombre des Corps de Métiers à 10 ou 12 et de transformer les Communautés en "de simples associations sans aucun privilège exclusif ; c'est à dire que ces hommes ne fussent en Communauté que par forme de recensement seulement ; qu'il fût permis à tout sujet de s'y faire inscrire si son intérêt l'exige" (2) et sans payer aucun droit.

C'est donc ici l'amorce de la suppression des Corporations qui interviendra en 1791 avec le décret d'Allarde et la Loi Le Chapelier et c'est Turgot qui, dans la foulée de Vincent de Gournay, fera enregistrer le premier texte, l'édit du 5/1/1776, proposant la suppression des jurandes et maîtrises.

Mais Turgot va plus loin que Vincent de Gournay et Clicquot-Blervache ; dans l'art. 14 de son édit, il défend à "tous maîtres, compagnons, ouvriers et apprentis de former aucune association, ni assemblée entre eux, sous quelque prétexte que ce puisse être".

Cette interdiction, reprise par la loi Le Chapelier, ôtera aux travailleurs tout moyen de se défendre ; ce n'est qu'en 1864 qu'ils obtiendront le droit d'association. Au nom de la liberté, les plus faibles seront dépourvus de tout moyen d'action collective.

Le Mémoire sur les Corps de Métiers est plus prudent : en maintenant l'existence d'associations, il conserve aux travailleurs des possibilités de regroupement, à l'image des communautés sociales de l'époque artisanale, structures de vie collective, d'entraide et de défense des intérêts professionnels. Il y fait allusion dans son introduction en déplorant la dégénérescence provoquée par l'influence des Magistrats.

- Laisser les artisans libres d'exercer le métier de leur choix sans aucune restriction, ni contrainte.

- Supprimer la police des Corps de Métiers

- Permettre à tout ouvrier d'avoir autant de métiers et d'apprentis qu'il voudra,

- limiter l'apprentissage à 2 ans,

- Supprimer tout compagnonnage et tout chef d'oeuvre.

" l'ouvrier doit au sortir de son apprentissage avoir la permis-

" sion de travailler en son nom et pour son compte s'il le juge

" utile et convenable" (2).

(1) Clicquot-Blervache : Mémoire sur le Corps des Métiers

(2) Clicquot-Blervache (op. cité)

Cette libération du travail, c'est le "laissez faire", c'est la liberté d'entreprendre qui sera consacrée en 1791 par le Décret d'Allarde. Pour Vincent de Gournay, cette liberté n'a que des aspects positifs : laisser l'individu choisir son activité et accéder à un emploi.

3) Le travail, source de valeur :

Tous ces arguments reposent sur un postulat : le travail que réalisent tous ces artisans doit être encouragé car il crée de la valeur.

Vincent de Gournay pensait qu' "un ouvrier qui avait fabriqué une pièce d'étoffe avait ajouté à la masse des richesses de l'Etat une richesse réelle" (1).

Déjà, William Petty, au siècle précédent, avait lancé cette hypothèse que la valeur créée provenait du travail. Mais c'est Adam Smith, en 1776, qui définira plus clairement la valeur-travail, valeur d'échange dans la "Richesse des Nations". Entre eux, Vincent de Gournay fait donc le lien en se démarquant, une fois de plus, des Physiocrates pour lesquels la valeur ne pouvait provenir que de la terre.

D - AUTRES THEMES

1) L'aisance du peuple

En réclamant la liberté du travail, Vincent de Gournay défend le droit des plus pauvres à ne pas être réduits à la mendicité, et en particulier, les fils de compagnons,

" cette partie du peuple est la plus indigente et celle qui a
" le plus besoin de travailler. Ne nous étonnons pas que les
" mendiants soient nombreux ... le plus grand nombre est réduit
" à cette vie inutile par les difficultés dont nous avons semé
" la route qui conduit au travail". (2)

" Vincent de Gournay recevait en voyage les plaintes du fabri-
" cant pauvre et sans appui ... (il) s'attachait à dévoiler l'in-
" térêt caché qui avait fait demander comme utiles des règle-
" ments dont tout l'objet était de mettre de plus en plus le
" pauvre à la merci du riche". (1)

et dans une lettre à Trudaine où il se plaint des règlements
" je vous avouerai même que j'y ai trouvé une occasion de jus-
" tifier nos ouvriers de l'inconstance dont on les accuse". (3)

Le salaire est encore, pour lui, le prix des subsistances, comme pour les mercantilistes et, plus tard, pour les Libéraux. Il faudra attendre Marx pour qu'il devienne le droit au reversement de la valeur créée par le travail.

Mais, du moins, que les subsistances du peuple ne lui soient pas comptées. Ce serait une erreur de croire qu'il faut maintenir le peuple dans la pauvreté pour l'obliger à travailler et que,

"moins le peuple aura d'aisance ; plus l'état sera tranquille"(2)

(1) Turgot "l'Eloge" - op. cité

(2) Clicquot-Blervache - op. cité

(3) Lettre du 25/05/1752 citée par Secretstat-Escande p/92

comme le soutenaient les mercantilistes.

L'aisance du peuple est, au contraire, un élément de l'équilibre proposé pour créer l'abondance et la richesse.

2) Le rôle de l'Etat

Vincent de Gournay n'attend pas de l'Etat qu'il devienne producteur, c'est donc un rejet du colbertisme. Il se doit, par contre, d'encourager la production en créant les conditions favorables au développement des activités, la libre initiative faisant le reste.

Ce n'est pas pour autant un Etat-gendarme, comme le souhaiteront Turgot et, bien sûr, les Libéraux anglais.

L'Etat de Vincent de Gournay intervient pour contrôler les abus et le retour des privilèges et des contraintes, pour imposer les mesures qui ne se réaliseraient pas d'elles-mêmes, telle la fixation du taux de l'intérêt. Enfin, il doit protéger l'industrie nationale naissante par des droits de douane et veiller à l'équilibre de la balance extérieure.

Mais, recommandation de poids : la dette publique doit être allégée par un arrêt des emprunts publics, les caisses du Trésor étant alimentées par des impôts sur la consommation faibles sur les subsistances, plus élevés sur les produits de luxe. C'est donc un rôle incitateur et régulateur.

III - SYNTHÈSE

1) La vision d'ensemble :

Pour conclure, les analyses de Vincent de Gournay forment un ensemble très cohérent, à une condition : celle de poser comme point de départ des enchaînements, la libre initiative, le "laissez faire".

Libérons les initiatives, donnons à tous le droit de travailler, le droit de s'installer artisan. Rendons l'argent facile et bon marché.

Les activités de production se multiplient dans tous les secteurs : agriculture, artisanat ; la production augmente, l'abondance fait baisser les prix.

A ce moment, libérons les échanges intérieurs et extérieurs : les marchandises circulent sans difficulté.

La population, pourvue de revenus par son travail, se développe, consomme davantage et absorbe la production supplémentaire. L'aisance s'installe sous le signe de l'abondance, toutes les activités s'entraînant mutuellement.

Dans ce contexte, l'Etat intervient comme incitateur et régulateur, "*protecteur des subsistances et du travail*" (1).

La vision du circuit économique de Vincent de Gournay est donc différente de celle de F. Quesnay.

Pour Quesnay, le produit créé par l'agriculture est ensuite réemployé par les agriculteurs eux-mêmes, les artisans et les commerçants ; le flux de valeur reste constant tout au long du circuit puisque la culture est la seule activité productive, c'est à dire, créatrice de valeur. Le produit net ou excédent, seule portion disponible de la richesse est reversé aux propriétaires pour la remise en état du sol.

(1) Herbert cité par Turgot dans l' "Eloge" (op. cité)

Pour Gournay, au contraire, ce flux s'accroît à chaque stade de l'activité économique. Le travail étant créateur de valeur, le flux de valeur s'enfle au cours de la circulation, il y a multiplication des richesses.

Cette vision est évidemment plus proche de celle des Libéraux que de celle des Physiocrates.

Cette cohérence pose la question d'une oeuvre doctrinale de Vincent de Gournay.

Turgot dans l'"Eloge" indique que la traduction de J. Child par Gournay était accompagnée de "notes personnelles non publiées".

Lui-même, écrivait à Trudaine le 25/09/1752 (1) :

" Je me flatte au moins que la question paraîtra assez importante pour mériter d'être discutée ; au reste, Monsieur, je me soumettrai toujours lorsque vous m'aurez condamné".

Enfin, Grimm, dans sa correspondance du 15/08/1754 parle des notes que Vincent de Gournay avait jointes à sa traduction de Child, mais M. Machault n'avait pas "jugé à propos qu'on les imprimât".

On peut en conclure qu'il a donc écrit une oeuvre dont la publication fut interdite par les Ministres en place. C'est l'Abbé Morrellet qui aurait recueilli le manuscrit après la mort de Gournay en 1759. Il semble qu'on ne les ait pas retrouvées depuis.

2) L'apport de Vincent de Gournay dans la pensée économique :

C'est tout d'abord, celui d'une prise de conscience sur son époque. Il comprend que le rythme du monde change, la croissance des richesses qui venait jusque là de l'extérieur va se réaliser à l'intérieur du pays.

Il se produit d'abord un accroissement de population : de 18 millions en 1715, elle passe à 24,5 millions en 1770 ; elle atteindra 26 millions en 1789. La France est à cette époque, le pays le plus peuplé d'Europe après la Russie.

Dans la décennie 1750-1760, le produit agricole final augmente de 18 % pour une variation de population de + 7 % ; le taux de croissance moyen annuel est de 0,33 % et celui de la productivité (produit final par agriculteur masculin actif) s'élève à 11 %.

Cette croissance interne qui s'annonce, c'est l'aube du capitalisme, d'un développement économique qui ne s'accommode plus des principes rigides du mercantilisme, compatibles seulement avec une économie stable, "stationnaire".

Vincent de Gournay va donc s'efforcer de briser l'ancien système d'organisation de la production ; il va lutter contre toutes les entraves, les prohibitions et limitations à la libre initiative : elle seule lui semble, en effet, capable de répondre à l'accroissement des besoins de la population et à la nécessité de développement des échanges.

D'où son action de fonctionnaire. Et c'est là le deuxième aspect de son influence ; il met en oeuvre les solutions aux problèmes que pose l'évolution en cours.

C'est Vincent de Gournay qui a eu le premier l'idée de supprimer les corporations.

(1) Secrestat - Escande - Idées économiques de Vincent de Gournay (op. cité)

Le Marquis d'Argenson écrit dans ses "Mémoires et Journal", le 17/04/1755 (1)

" J'ai eu une longue conversation avec M. de Séchelles, contrô-
leur des finances. Je me suis réjoui du système où je l'ai vu
et l'ai fort excité depuis qu'il est en place de laisser une
grande liberté au commerce. Il se plaît à entendre discourir
sur cela le sieur de Gournay, Intendant du commerce, qui pous-
se au plus loin cette idée et l'applique merveilleusement. M.
de Séchelles dit que Gournay va jusqu'à lui proposer de rompre
toutes les jurandes c'est-à-dire les communautés d'artistes (2)
et de marchands, de faire que tous les métiers soient ouverts,
ce que j'approuve fort".

Cette liberté de travailler, c'est la lutte ouverte contre tous les détenteurs de privilèges de fabrication ; c'est une liberté pour le peuple, pour le laboureur et l'ouvrier. Elle est dans la logique de sa conception de la valeur-travail, de sa confiance en l'individu.

Le "Laisser faire" est plus important dans la pensée de Gournay que le "laissez passer", bien qu'il soit plus connu pour la 2^e partie de la formule que pour la première. C'est par cette proposition de libéralisation du travail qu'il se distingue des autres penseurs de l'époque qui prônaient la liberté du commerce, mais qui n'allaient pas jusqu'à envisager la suppression des Communautés.

Enfin, pour justifier sa démarche, il lui reste à fournir un support théorique qui coordonne l'ensemble. Ce support, il va le puiser dans la pensée anglaise et réalise ainsi une synthèse des deux courants français et anglais. C'est là l'apport original de Vincent de Gournay, le fait d'avoir compris que la pensée anglaise était la mieux adaptée aux circonstances ; de l'avoir divulguée et d'avoir cherché à la mettre en pratique. C'est l'apport d'une pensée pragmatique. Les Physiocrates se réfèrent à Vincent de Gournay en tant que "père de la science économique" ; cependant, il n'a pas étudié les mécanismes économiques comme l'a fait F. Quesnay. Mais sa démarche fut scientifique dans la mesure où son analyse réaliste de la situation économique lui a permis d'appréhender parfaitement les problèmes du moment.

En assimilant aussi bien la pensée anglaise, il a contribué à séparer la pensée économique de la pensée philosophique et politique dans lesquelles elle était confondue jusqu'alors. Les Physiocrates l'ont suivi dans un premier temps, mais à partir de 1767, ils ont mis au point leur "système" à base d'ordre social naturel et de despotisme légal, succombant ainsi à la tentation du dogmatisme.

Or, la pensée anglaise est à base d'initiative privée.

La Grande-Bretagne est le pays qui a "créé" la Révolution Industrielle à partir de l'initiative de certains de ses citoyens : les routes à péage, les premiers canaux (celui du duc de Bridgewater), les améliorations foncières et enclosures qui furent à l'origine de la révolution agricole, sont le fait des propriétaires fonciers. Cette évolution se déroule dans le cadre d'une monarchie parlementaire.

C'est donc une évolution à l'anglaise que propose Vincent de Gournay, dont le postulat implicite est la démocratisation de l'Etat.

Turgot, dans son "Eloge", s'interroge sur "l'esprit de système" qu'aurait eu Gournay et s'efforce de répondre aux détracteurs de l'é-

(1) Secretstat-Escande - op. cité - p. 89

(2) Artisans

poque. Il n'y a aucun doute, il n'a pas l'esprit de système : toutes ses propositions découlent de ses expériences et il ne se targue d'aucune prétention métaphysique, contrairement aux Physiocrates. Il est au contraire, un homme d'expérience et de convictions. Des convictions qu'il essaie de répandre autour de lui.

George Weulersse cite successivement (1) Grimm, qui écrit en 1756 :

" Pour peu que notre zèle se soutienne, nous seront bientôt ...
 " du moins dans la spéculation aussi habiles en fait d'écono-
 " mie, de commerce et de finance que nos rivaux les Anglais ...
 " De cette multitude d'écrits, il se dégage une véritable doc-
 " trine ; déjà il s'est formé autour de Vincent de Gournay une
 " sorte d'école".

Turgot, dans l'"Éloge" :

" C'est à la chaleur avec laquelle il cherchait à tourner du
 " côté de l'étude du commerce et de l'économie politique tous
 " les talents qu'il pouvait connaître et à la facilité avec la-
 " quelle il communiquait toutes les lumières qu'il avait ac-
 " quises, qu'on doit attribuer cette heureuse fermentation qui
 " a éclaté deux ou trois ans après que M. de Gournay a été In-
 " tendant de Commerce".

Enfin, Mably :

" Il y a 20 ou 25 ans, un homme de beaucoup de génie ayant ache-
 " vé une charge d'Intendant du Commerce déranga toutes les
 " idées de son bureau".

Cette mise en oeuvre d'une pensée pragmatique correspondait à une attente de tous ces gens qui sentaient que rien n'allait plus dans le Royaume et qu'il fallait agir. Vincent de Gournay montra le chemin, il applique dans ses fonctions les principes qu'il développa, d'où son influence sur les jeunes fonctionnaires (2). Et pour les plus anciens déjà en place, tels M. de Silhouette, il fournit le support théorique nécessaire à leur action.

Quelques formules pourraient résumer sa pensée :

Liberté, Démocratie, Individualisme
 Liberté contrôlée
 Abondance partagée

Deux images sont particulièrement évocatrices :

" Mieux vaudrait "100 vaisseaux chargés de marchandises" ven-
 " dues avec 25 % de bénéfices, que "20 vaisseaux par an char-
 " gés de production rares" vendues avec 100 % de profit". (3)

" Mieux vaut "100 Maisons aisées que 10 maisons opulentes". (4)

(1) G.W. op. cité - p. 29 - 27 - 28

(2) et en particulier sur Turgot

(3) Vincent de Gournay - "Observations sur l'état de la Compagnie des Indes"

(4) CB - "Considérations sur le commerce ..." - p. 50

3) Les critiques que l'on peut formuler :

- Vincent de Gournay ne remet pas en cause le colonialisme, pas plus que la Traite des Nègres, comme le fera Turgot, vingt ans plus tard.
- En envoyant les hommes au travail, il croit les envoyer vers l'aisance, les faire échapper à la faim et à la mendicité ; en fait, ils iront vers les ateliers malsains où ils travailleront 16 heures par jour, dès l'âge de six ans, véritables bagnes dénoncés par le rapport Villermé, un siècle plus tard. Nous retrouvons là toute l'ambiguïté du capitalisme : fondé au départ sur l'idée de liberté économique et politique, il s'épanouit au XIX^e siècle par l'exploitation des plus faibles, paysans et artisans devenus prolétaires, et l'avènement d'une grande bourgeoisie d'affaires enrichie par les profits.
- Il pêche par optimisme ; il ne craint pas - et même, ne les envisage pas - les déséquilibres du circuit économique : la surproduction ou la surpopulation.
- Enfin, il ne fait aucune analyse détaillée des mécanismes économiques. Les Physiocrates seront les premiers dans ce domaine. Les intuitions de Vincent de Gournay se révéleront justes car elles sont fondées sur une connaissance parfaite de la réalité économique de l'époque, mais aucun de ses textes ne traduit de recherche approfondie sur les interrelations qu'il décrit. Sa vision reste globale et les notions qu'il évoque sont tout juste ébauchées.

Ceci dit, sa pensée est moderne, très ouverte, suggérant beaucoup de possibles et bien adaptée à son temps.

Elle joue un rôle charnière dans l'évolution de la pensée économique française, en rompant définitivement avec le mercantilisme, tout en en recueillant certains héritages. Mais elle est aussi un tremplin pour les théories qui tenteront d'expliquer le capitalisme naissant selon plusieurs voies :

les Physiocrates s'orientant vers un capitalisme agraire, Morellet et Turgot optant, dans la lignée de Vincent de Gournay pour un capitalisme industriel,

l'idée d'une intervention de l'Etat n'étant reprise que beaucoup plus tard par les Socialistes utopistes et particulièrement par les Saint-Simoniens.

IV - CONCLUSIONS

J'ai donc recherché les thèmes de la pensée de Vincent de Gournay et, par comparaison avec ceux que l'on retrouve chez ses prédécesseurs ou ses contemporains, quelles étaient les idées nouvelles et originales.

La recherche a été difficile car, à l'aube de ces temps nouveaux qui annoncent le capitalisme, la pensée économique est encore dans les limbes, elle tâtonne, elle découle d'intuitions plus qu'elle ne résulte d'analyses précises d'une réalité qui est encore en gestation et dont on ne peut percevoir ni le déroulement, ni l'ampleur, ni les effets sociaux et humains.

Ce que les économistes pressentent, à l'époque, c'est l'ébauche d'un nouveau rythme de croissance et l'inadaptation des institutions et des cadres sociaux. Ils cherchent donc à les briser et à en proposer d'autres. Ceux dont les propositions se révéleront en con-

tradition avec la réalité, seront les "vaincus" (1), ce sont les Physiocrates. Par contre, Vincent de Gournay, puis Morellet et Turgot verront leur pensée, amplifiée et approfondie par les Libéraux anglais, constituer un support théorique assez bien adapté au système capitaliste qui se mettra en place au cours du XIX^e siècle.

A noter cependant la nuance, que Vincent de Gournay, probablement encore influencé par les mercantilistes pour lesquels l'Etat est au coeur de l'activité économique, mais surtout plus proche d'une réalité sociale perçue sur le terrain, au cours de ses déplacements et pour cela plus prudent, sentira la nécessité de mettre des limites à la liberté économique et d'en confier le contrôle à l'Etat. C'est en cela qu'il est inclassable et que sa pensée me paraît présenter une originalité particulière chez les économistes français.

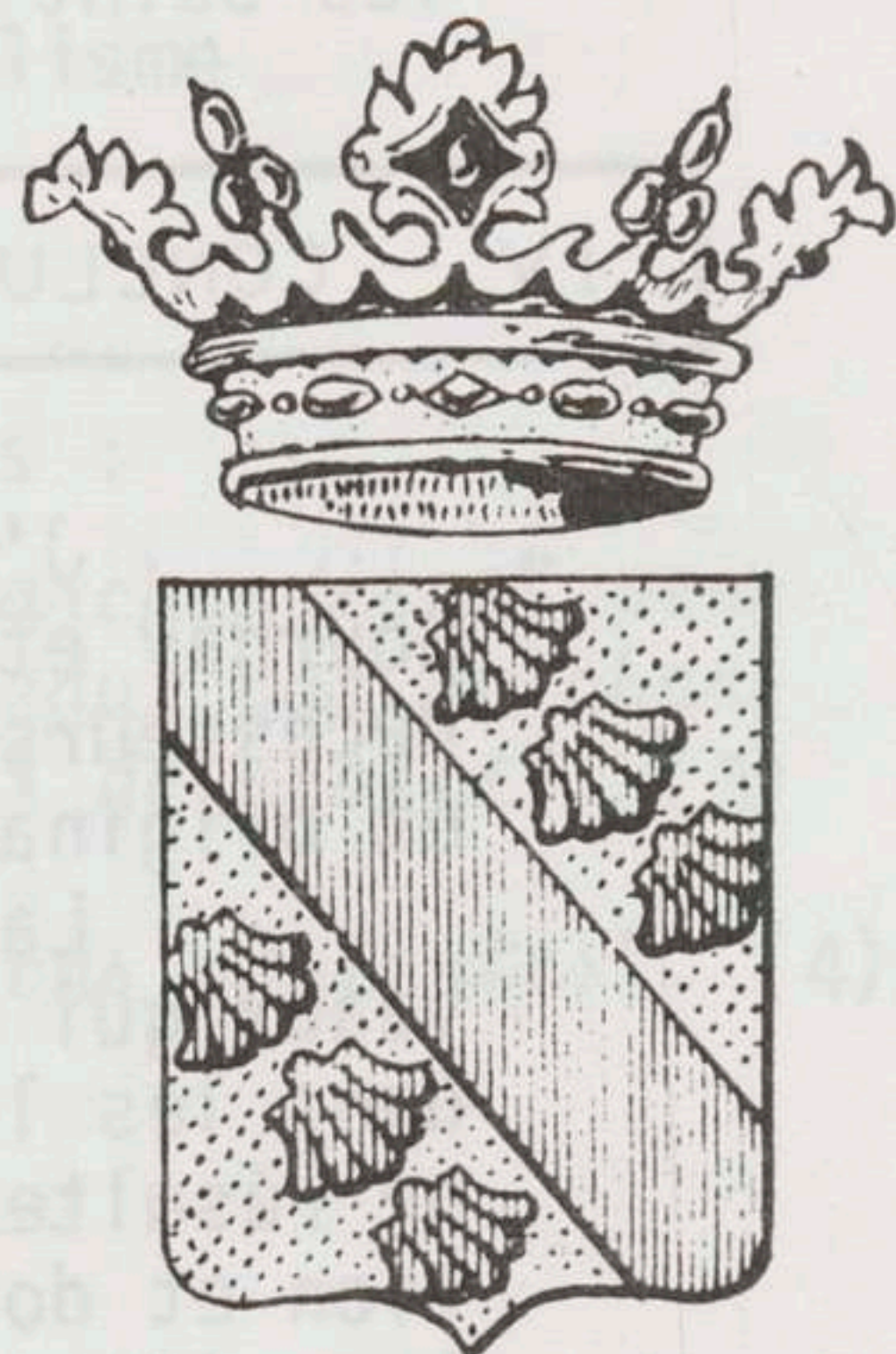
Les hésitations de G. Schelle et Secretat-Escande, qui ont étudié Vincent de Gournay dans les années 1897-1911, s'expliquent par l'apparente contradiction entre le "laissez-passer" et le protectionnisme des droits de douane, le "laissez-faire" et la fixation du taux de l'argent par l'Etat. Au nom des deux premières formules, Vincent de Gournay aurait mérité la qualité de pré-libéral, au nom des suivantes, celle de mercantiliste.

Réexaminée en 1980, sa pensée nous apparaît plus libérale que physiocratique, parce que conçue pour le capitalisme industriel qui se développera par la suite.

Mais la théorie en vigueur en 1910 était le libéralisme dans sa pureté d'origine ; le marxisme n'avait encore connu aucune application et J.M. KEYNES n'avait pas écrit sa "Théorie générale". Pour surmonter ce qu'ils croyaient être une antinomie entre la vision libérale de Vincent de Gournay et sa référence à un Etat protecteur, sans doute a-t-il manqué aux auteurs du début de ce siècle d'avoir connu le libéralisme interventionniste qui suivit la seconde guerre mondiale. Pour nous, en tout cas, il n'y a plus d'incohérence entre la liberté du commerce et du travail, d'une part, et l'intervention de l'Etat "protecteur", d'autre part.

Vincent de Gournay s'inscrit donc sans aucun doute dans le courant capitaliste, mais d'un capitalisme nuancé et c'est bien là l'originalité de cette pensée du XVIII^e siècle. (2)

Vincent de Gournay



(1) Expression de M. Esmein, citée par G. W., M.P.F. T 2, p. 733

(2) Le jour de la conférence, M. Agniel, Maire de Gournay sur Aronde, a eu l'amabilité de me communiquer les documents de travail de M. TAKUMI TSUDA, économiste japonais, chercheur à l'Institut de recherche économique de l'Université Hitotsubashi.

M. Tsuda a retrouvé les "Remarques de Vincent de Gournay, que l'on croyait perdues, parmi les manuscrits conservés à la Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc. Elles sont contenues dans le manuscrit qui fait suite à la traduction de l'oeuvre de J. Child. Ces "Remarques" confirment les analyses ci-dessus tirées des mémoires publiés de Vincent de Gournay.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

CLICQUOT-BLERVACHE Simon : Mémoire sur les Corps de Métiers qui a remporté le prix au jugement de l'Académie d'Amiens, par M. Delisle, pseudonyme de Clicquot-Blervache - 1757

CLICQUOT-BLERVACHE Simon : Considérations sur le Commerce et en particulier sur les Compagnies, Sociétés et Maîtrises - 1758 - Publication du Mémoire sur les Corps de Métiers, indiqué ci-dessus.

CHILD Josiah : Traité sur le Commerce et sur les avantages qui résultent de la réduction de l'Intérêt de l'argent - Traduction de Vincent de Gournay - 1753

CULPEPER Thomas : Traité contre l'usure - 1621 - Traduction de Vincent de Gournay en 1754.

TURGOT : l'Eloge de Gournay, texte publié par Dupont de Nemours dans les "Oeuvres de Turgot" - Tome III (1754-1761).

VINCENT DE GOURNAY Jacques : Observations sur le rapport présenté par le Contrôleur général M. de S ... sur l'Etat de la Compagnie des Indes le 26 Juin 1755 - publié par l'Abbé MORELLET en Juin 1769 dans "Mémoire sur la situation actuelle de la Compagnie des Indes".

Observations sur l'examen des avantages et des désavantages de la prohibition des toiles peintes publié en 1755 par VERON de FORBONNAIS dans "Examen des avantages et désavantages de la prohibition des toiles peintes".

Mémoire de M. de Gournay adressé à la Chambre de Commerce de Lyon - Archives de la Chambre de Commerce de Lyon - Document publié par M. Secrestat-Escande dans sa thèse de Doctorat.

SCHELLE Gustave : Vincent de Gournay - 1897

SECRESTAT-ESCANDE : Idées économiques de Vincent de Gournay - 1911 - Thèse de doctorat - Faculté de Droit de Bordeaux.

WEULERSSE Georges : Le Mouvement physiocratique en France - Tome I et II de 1756 à 1770 - publié en 1910 - Thèse de Doctorat d'Etat.

DENIS Henri : Histoire de la pensée économique - PUF - Coll. Thémis.

NIVEAU Maurice : Histoire des faits économiques contemporains PUF - Coll. Thémis.

DEYON Pierre : Le mercantilisme - Flammarion

GIGNOUX C.J. : Turgot chez Fayard

QUESNAY François : Tableau économique des Physiocrates - Calmann-Lévy - Coll. Perspectives économiques.